



BONNE DÉCONNEXION À TOUS !

*L'édito
de la Secrétaire
Générale
Séverine Barbarit*



Voici venu le temps des vacances, cette trêve estivale tant attendue et méritée, nos jeunes ont décroché leurs examens, BAC, Brevet, Licence... les tout petits se préparent à leur première rentrée scolaire. Les salariés AFPA que nous sommes allons pouvoir envisager un temps de calme avec nos familles, amis, relations de loisirs et d'aventure. Chacun trouvera sa place au soleil, son temps de repos et de découverte touristique.

Un premier semestre bien rempli pour la CFDT AFPA, avec des accords finalisés et signés, personnes en situation de handicap, égalité professionnelle, et d'autres accords en cours de négociation, la N.A.O, l'accord préélectoral et moyens des instances représentatives du personnel (CSE-E, CSE-C et RP). La Cour des Comptes rencontre différents acteurs pour dresser le bilan du plan de transformation. La CFDT AFPA a répondu à l'invitation, nous verrons dans les prochains mois quelles conclusions en tire la cour des comptes.

Le second semestre s'annonce déjà très chargé dès le retour de septembre avec une échéance importante fin novembre : "les élections professionnelles". Ce temps démocratique, important dans toute entreprise sera investi pleinement par la CFDT AFPA qui défend la démocratie aussi bien dans que hors entreprise. Nous vous présenterons la listes des candidats, de vraies propositions, et une véritable vision de notre action syndicale pour les 4 ans à venir, au plus près de nos réalités de travail, cette réalité qui ne nous fait pas rêver et qui ne nous fait pas peur. Cette réalité que des syndicalistes responsables et engagés doivent affronter pour apporter des réponses et des propositions vraies face à la situation économique de l'AFPA, de nos conditions de travail, des organisations du travail.....

En attendant des sujets plus sérieux, je vous souhaite à tous une très bonne déconnexion. D'après l'observatoire de l'infobésité (CFDT MAGAZINE juillet-août 2023) le volume d'e-mail envoyés et reçus est le premier indicateur de la surcharge informationnelle. Les salariés traitent en moyenne 144 e-mail par semaine, alors profitez de ce temps de repos pour user pleinement et consciemment de votre droit à la déconnexion.



RENCONTRE AVEC LA COUR DES COMPTES

En 2016, la Cour des Comptes soulignait « la transformation de l'AFPA en EPIC n'est pas de nature à résoudre les difficultés financières auxquelles cet organisme est confronté à défaut d'une véritable réflexion sur son modèle économique »

Fin 2018 l'annonce résonnait entre les murs de l'AFPA, il devenait impératif d'envisager un plan de transformation accompagné d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette restructuration de grande ampleur était indispensable à l'avenir de l'AFPA puisque les perspectives d'activités de l'époque étaient peu favorables.

Ce plan de transformation devait donc :

- Opérer un choix immobilier avec la fermeture de 38 centres
- Réduire les dépenses de personnel avec plus de 1600 postes supprimés.
- Viser un EBE positif à fin 2020.

Depuis quelques mois déjà la Cour des Comptes rencontre, interroge, un grand nombre de personnes (DG, DR, salariés de l'AFPA...) et visite des centres afin de faire le bilan du plan de transformation et comprendre pourquoi, malgré ce plan, l'AFPA peine encore à se redresser.

Il est donc logique qu'au travers de cette démarche la Cour des Comptes demande à rencontrer les organisations syndicales.

Pour la CFDT AFPA il était donc naturel de répondre à cette invitation puisque nous étions en 2019 au cœur du réacteur, nous étions représentatifs et donc informés et consultés sur le PSE et sur le plan de transformation. Rappelons que la CFDT AFPA a œuvré très fortement avec FO pour le plan de départ volontaire (DTFC), pour la CFDT AFPA il sera toujours préférable d'avoir des départs choisis plutôt que des départs subis.

Durant ces 45 minutes de dialogue avec les conseillers de la Cour des Comptes la CFDT AFPA a donc exposé les raisons pour lesquelles les objectifs ne sont pas à l'attendu (Covid, inflation, retour au plein emploi) mais surtout nous avons demandé que le plafond des emplois soit relevé, l'AFPA ne peut pas accomplir toutes ses missions avec si peu de salariés et autant d'injonctions chronophages imposées par nos financeurs. Il faut des compétences pérennes, à défaut, la stratégie sera contre-productive.

Enfin la CFDT AFPA a de nouveau exprimé le souhait d'envisager un nouveau véhicule juridique pour le financement des actions telles que le Service Social d'Intérêt Général et les Délégations de Service Public.

Aujourd'hui les transitions numériques, énergétiques, les accompagnements des réfugiés, des décrocheurs scolaires, des bénéficiaires du RSA, la sécurisation des parcours professionnels sont inévitablement des questions d'Intérêt Général et quel que soit la couleur politique cela doit être la préoccupation majeure de nos Elus nationaux et régionaux.

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

LE POINT
NÉGOs ?

THÈME : NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2023

[De quoi s'agit-t-il ?]

4^e séance sur les Négociations Annuelles Obligatoires de 2023

[Apports Direction]

- Projet d'accord frais de déplacement,
- Projet d'accord compensation temps de déplacements professionnels.

[Ce qu'en pense la Cfdt]

La Cfdt ainsi que d'autres OS avaient pourtant demandé au début des négociations NAO d'avoir tous les projets d'accords à signature en même temps (rémunération et périphériques) afin d'éviter le « saucisson- nage ».

Malheureusement sur le sujet des tickets restaurants, pourtant plusieurs fois réclamés par la Cfdt, le montant de la part patronale et la possibilité de leur élargissement à tous les salariés, le sujet n'est plus d'actualité et semble avoir été « oublié » ... La Cfdt n'oubliera pas de revenir sur le sujet car il permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés.

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

THÈME : NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2023

[De quoi s'agit-t-il ?]

5^e séance sur les Négociations Annuelles Obligatoires de 2023

[Apports Direction]

- Aucun en amont,
- Une présentation de 9 mesures est faite en direct.

[Ce qu'en pense la Cfdt]

IMMENSE déception pour la Cfdt Afpa.

Très très loin des attendus financiers... Adieu le rattrapage salarial !!!

Et à nouveau certaines mesures touchant nos accords de 96. Pourquoi vouloir à ce point remettre en cause nos acquis sociaux ?

NON, la Cfdt Afpa ne signera pas cet accord : les salariés méritent des augmentations à hauteur de leur engagement, doivent obtenir une compensation de la perte du pouvoir d'achat et de l'inflation subies depuis des années et conserver leurs acquis sociaux !

BULLETIN D'ADHÉSION

SYNDICAT NATIONAL CFDT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES
3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL Tél : 06 86 52 72 84 e-m@il : cfdtafpa@gmail.com



Nouvel(le) Adhérent(e)

Je soussigné M. Mme Nom de naissance :
adhère à la CFDT.

Adresse : Ville :

Code Postal : Portable : Date de naissance :/...../.....

E-mail personnel :@.....

Établissement : CFPA DI SIÈGE DR Autre :

Lieu de travail : Temps partiel ? : non oui :%

Emploi : Itinérant ? : non oui Cadre ? : non oui

Type de contrat : CDI CDD CDI Intérimaire Contrat de Pro. Autre :

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date : / /
Signature de l'adhérent →

Date d'entrée à l'Afpa : / /

66% de votre
cotisation
reversées par
les impôts...!
(Loi de Finance 2013)

CALCUL DU MONTANT DE LA COTISATION

Salaire annuel net imposable pour calcul (voir bulletin de salaire de décembre dernier) €
Calcul de votre cotisation d'après la grille disponible auprès de votre **Délégué Syndical Régional**.

La cotisation doit être mise à jour chaque début d'année sur déclaration de l'adhérent(e).

→ **Cotisation libre*** (* de valeur supérieure au montant indiqué par la grille de cotisation) : €

MODALITÉ DE RÉGLEMENT

Le Paiement Automatique de Cotisation (PAC) est recommandé, le prélèvement s'effectuera lors des 5 premiers jours du mois. En cas de demande de résiliation, il s'arrêtera dès la fin du mois suivant votre demande.

Chaque année, un peu avant la déclaration d'impôt sur les revenus, tu recevras une Attestation Fiscale de tes versements de l'année précédente. Suite à la loi de finance 2013, après déclaration des versements, tu pourras bénéficier d'une déduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 66%.

Ce document doit être **complètement rempli, daté et signé 2 fois** (en haut et en bas), scanné avec votre RIB et envoyé par mail à :

gestionadherentscfdtafpa@gmail.com

Puis par voie postale à Christian HURTE – Gestion des Adhérents - CFDT AFPA - CITYSCOPE - 3 RUE FRANKLIN - 93100 MONTREUIL

Pour toute demande concernant votre adhésion, contact par → e-m@il à l'adresse ci-dessus, ou par → au : 06 86 52 72 84

Mandat de
prélèvement
SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT CFDT FPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SYNDICAT CFDT FPA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

DÉBITEUR

Votre Nom.....

Votre Adresse.....

Code postal Ville

Identifiant créancier SEPA: FR88ZZZ254894

CREANCIER

Nom CFDT
Adresse 4 BOULEVARD DE LA VILLETTE

Code Postal 75955
Ville PARIS CEDEX 19

IBAN :

A :
Signature : Le :

PAIEMENT → Récurrent/Répétitif Ponctuel

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.